



Tapage et assistante social

Par **Prisc62700**, le 11/01/2019 à 07:02

Bonjour je viens vers vous car je suis vraiment désespéré, alors voilà je vous explique, j'ai une petite âge de 3 ans qui v chez son père tout les xeewwee ,

Alors pour commencer pendant une certaine période je mettrai beaucoup de musique il avait beaucoup de soirée chez moi , un jour j'ai reçu un courrier de l'assistante sociale disant qu'elle souhaitait me voir , quand elle est venue à mon domicile elle m'a appris que pratiquement tous mes voisins ont porté plainte pour tapage nocturne, 17 plaintes , je suis en tort pour la musique et le bruit je me mets à leur place mais ce n'est pas le problème le problème c'est qu'ils ont dit que j'ai maltraité ma fille qu'elle pleure ou hurle jusqu'à 4h du matin alors qu'elle est chez son père à chaque fois qu'il y a une soirée chez moi , après ils ont dit que je me promène en sous-vêtement dans le hall , il dit que j'ai beaucoup de violence de cris des bagarres alors que pas du tout , j'ai aussi un voisin qui a dit qu'il me semble que c'est un juge , mais ce qui me fait vraiment peur c'est l'assistante sociale elle me dit que ma fille ne doit pas grandir dans tout ça , mais elle n'est jamais là quand il y a une soirée chez moi . Elle a demandé au Père une attestation pour lui dire qu'il n'avait rien fait pendant cette période la , elle me dit que avec tout ce que les voisins ont dit je risque de me faire enlever ma fille , mais je n'est rien à me reprocher je lui ai dit , et j'ai bien peur aussi que le père profite de cette situation pour avoir la garde que faire , ? Aidez moi je ne sais pas quoi faire

Par **jodelariege**, le 11/01/2019 à 09:25

bonjour, il serait mieux d'aller voir un avocat

par ailleurs vous avez pu faire des soirées en semaine alors que votre fille était chez vous et votre fille a peut-être été entendue pleurer en dehors de ces fêtes.....

Par **youris**, le 11/01/2019 à 09:59

bonjour,

vu le nombre de plaintes déposées contre vous, vous pouvez difficilement dire que vous n'avez rien à vous reprocher.

je vous conseille de consulter un avocat.

salutations